



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Dépôt des offres gouvernementales **La FAE déplore le cadre financier proposé**

Montréal, le 30 novembre 2009 - Dans une réaction préliminaire aux propositions déposées ce matin par la présidente du Conseil du trésor, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) déplore le cadre financier présenté ainsi que le processus de rajustement des augmentations salariales préconisé par le gouvernement Charest. La FAE considère que le dépôt patronal est loin de constituer une réponse adéquate aux demandes des quelque 30 000 enseignantes et enseignants qu'elle représente et ne permet surtout pas d'envisager un règlement rapide de la négociation. Selon le président de la Fédération, M. Pierre St-Germain : « Dans ce maigre 7 %, qui inclut l'ensemble des coûts de main-d'œuvre, le gouvernement ne précise même pas la teneur des augmentations salariales qu'il propose. Force est de constater qu'encore une fois, les employées et les employés de l'État risquent de faire les frais des difficultés budgétaires. Ce serait là un recul inacceptable, d'autant qu'il s'ajouterait aux effets des conditions salariales décrétées en 2005 ».

La FAE conteste également le discours sur la productivité mis de l'avant par la présidente du Conseil du trésor. « On ne peut prétendre, comme le fait le gouvernement, que des gains de productivité peuvent être réalisés sans que la qualité des services offerts à la population n'en soit atteinte. Dans les faits, en éducation, cela ne peut se traduire que par des augmentations de la charge de travail et une détérioration des services aux élèves » déclare M. Pierre St-Germain.

Enfin, la proposition de revoir les conditions salariales en fonction de la croissance économique apparaît incohérente et illusoire. Selon le président de la FAE : « En plus de modalités utopiques, le Conseil du trésor propose un processus confus et douteux sans se créer d'obligation de résultats. Les profs vont très mal accueillir l'ensemble de ces propositions qui nous apparaissent être une nouvelle rebuffade ».

Même si elle souhaite un règlement rapide de la négociation, la Fédération autonome de l'enseignement ne perçoit pas le 31 mars 2010 comme une date butoir et n'adhère pas à l'objectif de compléter coûte que coûte le processus à cette date. La Fédération entend prendre le temps de négocier pour obtenir une entente satisfaisante. Elle salue la diligence avec laquelle la présidente du Conseil du trésor a déposé ses offres et souhaite que le gouvernement soit disposé à entreprendre une véritable négociation. La FAE demande au gouvernement qu'il passe de la parole aux actes et en signe de sa bonne foi à l'égard du droit à la négociation, abroge dès maintenant la loi 43.

Au niveau sectoriel, la FAE partage entièrement les préoccupations de la ministre Courchesne en ce qui a trait à la nécessité de valoriser davantage la profession enseignante. D'ailleurs, la FAE revendique un réinvestissement plus que nécessaire dans le secteur de l'éducation, pour accroître la qualité des conditions d'exercice de l'enseignement et favoriser une plus grande reconnaissance du rôle des enseignantes et enseignants.

« Nous ne permettrons pas que les conditions de travail des 30 000 membres que nous représentons se détériorent davantage et que la qualité de l'éducation se dégrade. L'école publique est un bien commun à promouvoir et nous allons continuer à revendiquer pour que cette école puisse offrir le meilleur environnement d'apprentissage aux élèves. Cela passe par des conditions d'exercice de la profession enseignante décentes, une amélioration des services offerts aux élèves en difficulté et une meilleure reconnaissance du travail professionnel que les enseignantes et enseignants accomplissent quotidiennement auprès de milliers d'élèves », a ajouté le président de la FAE, M. Pierre St-Germain.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 30 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Guy Desmarais, conseiller aux communications
514 666-7763, poste 251 - bureau
514 943-9561 - cellulaire